FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30 ALLÉE PIERRE DE COUBERTIN - 69007 LYON
04 72 76 01 01 - DISTRICT@LYON-RHONE.FFF.FR
HTTP://LYON-RHONE.FFF.FR

PV N°750 – Jeudi 9 juillet 2026

CHALLENGE CLUB DES 1000
SORIPEINT N'A PAS TREMBLE…

SORIPEINT, VAINQUEUR DU CHALLENGE CLUB DES 1000 2025-2026

La quatrième édition du Challenge Club des 1000 a livré son verdict vendredi soir dernier, à Rillieux, à l'occasion du GP Père Anselme de Foot Pétanque parmi les quarante-deux entreprises participantes cette saison. Le suspense demeurait néanmoins sur les installations de l'Olympique Rillieux à l'orée de la dernière étape de la quatrième édition du challenge.

APPART FITNESS MASSIEUX-ST BONNET DE MURE, DEUXIEME

Car si l'avance au classement général de l'équipe SORIPEINT sur son dernier rival crédible, l'APPART FITNESS, était conséquent (20 points), le principe de l'épreuve avec tous les points doublés pouvait permettre au dauphin d'inverser la tendance et de rafler la mise. Il n'en fut rien puisque les coachs sportifs de Massieux et de Saint-Bonnet de Mure sont tombés en quart de finale, tandis que les peintres de Rillieux s'inclinaient au tour précédent.

CREDIT AGRICOLE, TROISIEME

Mais la victoire finale ne s'est pas jouée à Rillieux, plutôt sur la régularité puisque l'équipe SORIPEINT de Mohamed Cheriti a pris part aux neuf étapes du challenge, en remportant deux (Foot5 et Foot Golf), pendant que l'APPART FITNESS de Serge Simon en a manqué deux (Fléchettes et soirée Ladies du Foot). Rédhibitoire malgré un départ canon entre septembre et novembre avec trois victoires dans les trois premières étapes (futnet, foot en marchant et bowling). Insuffisant pour empêcher SORIPEINT de succéder au palmarès du challenge club des 1000 au DISTRICT (2025), à WASLIGNHT (2024) et à JEFF NETTOYAGE-AUBADE (2023).

#	ENTREPRISE	POINTS	#	ENTREPRISE	POINTS
1	SORIPEINT	96	20	Z'AMES FOOT	16
2	APPART FITNESS	80	22	LA CIVETTE	16
3	CREDIT AGRICOLE	75	23	PROM EVENTS	14
4	PROPLAST	70	24	CALLE AUTOMOBILE	14
5	THE FAN KULTUR	64	25	CHRONIQUE DE NAJ	12
6	STEF TRANSPORT	62	26	O P'TIT PLAISIER	8
7	LF INGENIUIQ	56	27	EURO TAXI	8
8	ANZI-AUBADE	45	28	MO DIFFUSION	8
9	DISTRICT	42	29	NAMBOTIN	7
10	IMMOPIL	40	29	BY MAGALI S	7
11	SPORTCORICO	40	31	ORTHELYS	6
12	WASLIGHT	40	31	QUEST SPORT FORMATION	6
13	ANSELME	37	33	ASM	4
14	THELEM- MP SERVICES	36	34	FOOT ADAPTÉ	4
15	BOLLE	28	35	LALOUANI PEINTURE	4
16	GREEN SUR MESURE	22	36	MANUT EXPRESS	2
17	MAGILINE	21	36	RESTAURANT LE 10	2
18	IDEAL PNEU	18	38	FONTANEL	2
19	BLACK LEGENDS	18	39	TAXI SPENNATO	2
20	SPORT PROTECH	16	40	NEXLINE	2
			41	FUTBOL BY EMOTION	2
			42	SUN SET SOCCER	2

LES VAINQUEURS D'ETAPES 2025-2026

- GP AN2I Futnet : **APPART FITNESS**
- Orthelys Walking Foot en Marchant : **APPART FITNESS**
- Quille en Or Play in Park : **APPART FITNESS**
- Sport Protech Foot5 : **SORIPEINT**
- Immopil Darth's Tournement fléchette : **SPORTCORICO**
- Ladies du Foot Idéal Pneu : **IDEAL PNEU** (toutes les équipes 16 points)
- P1000 Futbol Emotion padel : **LA CIVETTE-LF INGENIUM**
- Open Concet&Impressions Footgolf : **SORIPEINT**
- GP Père Anselme Foot Pétanque : **THE FAN KULTUR**

Denis DUPONT

SECRETARIAT

Tél : 04 72 76 01 03
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 6 juillet 2026

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN
Secrétaire Général Adjointe : Martine GRANOTTIER
Présent : Serge GOURDAIN

NOS PEINES

Le **club du Stade Amplepuisien nous** informe du décès de monsieur **Gilles Saint-Lager** à l'âge de 65 ans**,** président du club **(2012-2022)**
Arsène Meyer Président du District de Lyon et du Rhône de Football, **les élus du CD, les membres des commissions, les salariés** présentent leurs sincères condoléances à sa famille aux proches, aux amis, et au club **du Stade Amplepuisien.**

INFORMATIONS AUX CLUBS

Week-end des Bénévoles à Clairefontaine
Le Bureau de la LFA a le plaisir de vous informer qu'un week-end exceptionnel sera organisé pour les bénévoles au prestigieux Centre National du Football à Clairefontaine du 19 au 20 septembre 2026.
Cette nouvelle opération a pour objectif de proposer une valorisation supplémentaire du bénévolat et fidéliser les nouveaux licenciés dirigeants en s'ajoutant à des actions telles que la journée des bénévoles, les médailles régionales et fédérales.
Le District de Lyon et du Rhône de Football participe à cette initiative et vous invite à proposer la candidature d'un(e) de vos bénévoles licencié dirigeant comptant un maximum de 7 ans d'ancienneté et être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort de 6 personnes parmi les candidatures reçues.

Les candidatures sont à proposer par courriel depuis votre adresse officiel à l'adresse du secrétariat secretariat@lyon-rhone.fff.fr avant le 01 septembre 2026

FERMETURE ESTIVALE DU DISTRICT
Le siège du District sera fermé du **lundi 27 juillet au lundi 17 août 2026.**

TRESORERIE

Tél : 04 72 76 01 17
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 6 juillet 2026

Trésorier Général : Patrick PINTI **Trésorier Adjoint :** Franck BALANDRAS

RELEVES N°2 ET 3 – SAISON 2025/2026

Les Clubs ci-dessous ne sont toujours pas à jour de règlement. Toutes les équipes de ces Clubs sont suspendues (application du forfait -match perdu). Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Club Libre :
560654 LIFE SPORT FUTSAL ACADEMY

Club Futsal :
565003 CASA SPORT LYON
581559 AS DES SOURDS VAULX EN VELIN

RELEVES N°4 – SAISON 2025/2026

Il a été demandé à tous les Clubs de consulter l'état de leur compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 30 avril 2026. Malgré nos différentes relances et les délais supplémentaires accordés, les Clubs ci-dessous ne sont toujours pas à jour de règlement. **Toutes les équipes de ces Clubs sont suspendues à compter du 26 mai 2026 (application du forfait - match perdu). Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.**

Ci-dessous les clubs qui ne sont pas à jour en date du 9 juillet 2026

Club Libre :	
545882	CORCELLES EN BEAUJOLAIS FC
560999	ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANN

RELEVES N°5 – SOLDE COMPTE 2025/2026

Il a été demandé à tous les Clubs de consulter l'état de leur compte sur Footclubs au 30/06/26 (attention, bien se positionner sur la saison 2025/2026) et de régler le montant indiqué au plus tard le 20 juillet 2026 afin de solder la saison.
A cette date, tous les Clubs devront donc être à jour de règlement auprès du District de Lyon et du Rhône de Football sous peine de sanction.
Pour les Clubs qui ont adhéré au prélèvement automatique, un prélèvement sera fait en date du 20 juillet 2026 du montant de votre compte disponible sur Footclubs au 30/06/26.

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION ENGAGEMENT SOCIETAL

Tél : 04 72 76 01 04
psem@lyon-rhone.fff.fr / engagementsocietal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 6 juillet 2026

Président : Laurent COSTANZA (Présent)
Secrétaire : Lucien SINA (Absent)
Présidente Engagement Sociétal : Martine GRANOTTIER (Présente)
Membres du CD : Annie DI STEFANO - Virginie LAGRANGE

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS

REUNIONS ''SECURITE'' - Saison 2026/2027 OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CLUBS -
Pour Infos : Il est rappelé aux Présidents de clubs - qu'ils ne peuvent pas cumuler les fonctions de Président et de Responsable Sécurité du club. Une personne bien définie par le club doit être obligatoirement désignée sur ''Footclubs'' pour remplir cette fonction.
DATES DEFINIES
Les clubs peuvent s'inscrire au lieu et date de leur choix.
- Mardi 08 septembre 2026 - 19h00 - Salle Polyvalente - 69870 - Poule les Echarmeaux.
- Mardi 15 septembre 2026 - 19h00 - Stade de St Maurice sur Dargoire - 69440 St Maurice sur Dargoire.
- Jeudi 17 septembre 2026 - 19h00 au siège du DLR -
- Jeudi 24 septembre 2026 - 19h00 au siège du DLR -

Le Responsable Sécurité du club a obligation d'assister à cette réunion ''sécurité'' - il peut être accompagner par une 2eme personne.

Les inscriptions des clubs doivent obligatoirement se faire sur le lien suivant : ***Formulaire d'inscription Réunion sécurité obligatoire PSEM 26/27 – Remplir le formulaire***
Ce lien a également été envoyé sur la boite mail de chaque club.

PREPARATION DE LA SAISON

Anticipation des rencontres à risque

Maintenant que le tirage des poules a été effectué, vous disposez de toute la période estivale pour préparer votre début de saison et identifier les rencontres susceptibles de présenter des difficultés particulières.
Nous vous invitons à nous faire remonter ces matchs afin que nous puissions les anticiper et les préparer ensemble. Cette démarche de prévention permet d'échanger en amont avec les clubs concernés, d'apaiser d'éventuelles tensions entre deux équipes et de mettre en place les dispositions nécessaires pour garantir le bon déroulement des rencontres.
L'anticipation et le dialogue sont des leviers essentiels pour préserver le respect, le fair-play et la sérénité sur nos terrains.
Nous comptons sur l'implication de chacun pour nous signaler, dès à présent, toute rencontre qui mériterait une attention particulière. Ensemble, nous contribuerons à faire de cette nouvelle saison un succès, dans un climat sportif et respectueux.

Président	Présidente	Secrétaire
Laurent Costanza	Martine Granottier	Lucien Sina

COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du vendredi 3 juillet 2026

DOSSIER N° AR 34
APPEL DU CLUB RHONE SUD F.C. CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE
DATE DE PUBLICATION : 25 juin 2026 - P.V. N° 748
CLUB : RHONE SUD F.C. (549463)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Statut arbitrage

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :
Le Lundi 13 Juillet 2026 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB RHONE SUD F.C.
M. le Président : Kevin ESTRAGNAT ou son représentant
Muni d'une licence ou pièce d'identité

Un membre de la Commission du Statut de l'Arbitrage

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Lyon, le mardi 7 juillet 2026 à 06:32:52

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du vendredi 26 juin 2026

DOSSIER N° AR 35
APPEL DU CLUB F.C. DU POINT DU JOUR CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS
DATE DE PUBLICATION : 25 juin 2026 - P.V. N° 748
CLUB : F.C. DU POINT DU JOUR (509685)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Statut arbitrage

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :
Le Lundi 13 Juillet 2026 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB F.C. DU POINT DU JOUR
M. le Président : Said BENAISSA ou son représentant
M. le Dirigeant : Bryan DI RENZO
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Lyon, le mercredi 8 juillet 2026 à 07:11:51

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Audition du lundi 6 juillet 2026

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Franck BALANDRAS - Comité Directeur

DOSSIER N° AR 32
APPEL DU CLUB U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS
DATE DE PUBLICATION : 25 Juin 2026 - P.V. N° 748
CLUB : U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS (553777)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Refus accession niveau supérieure

La commission ayant pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme
Après avoir entendu :

POUR LE CLUB U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS
M. le Président : David PILAT - Licence N° 2568641982
M. l'Educateur : Djamel MOUSLI - Licence N° 2520519749

M. le Président Lakhdar TOUATI représentant de la Commission des Compétitions
Mme Émilie SIDIBE Stagiaire Juriste

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :
CONSIDERANT que le club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS interjette appel de la décision de la Commission des Compétitions du District de Lyon et du Rhône de Football, par courriel en date du 25/06/2026, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT que le club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS conteste la décision de la Commission des Compétitions du District de Lyon et du Rhône de Football, au motif qu'il ne comprend pas le refus de l'accession de son équipe Séniors D3 à une division supérieure,

CONSIDERANT que M. Lakhdar TOUATI, Président de la Commission des Compétitions du District de Lyon et du Rhône de Football, explique en séance, que compte tenu des six descentes d'équipes en provenance de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de football et conformément à l'article 4 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football concernant les montées et descentes de la catégorie Séniors, l'équipe Séniors D3 du club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS, en raison de son classement au fair-play, ne peut prétendre à l'accession en division supérieure,

CONSIDERANT que l'équipe Séniors D3 poule D du club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS termine deuxième de sa poule à la fin de la saison 2025/2026,

CONSIDERANT qu'en raison d'un nombre de descentes en provenance de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football supérieur à cinq, il a été mis en place le principe de régulation prévu aux articles 4, 4.1 et 4.4 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football, le premier critère retenu étant celui du classement au fair-play,

CONSIDERANT que l'équipe Séniors D3 club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS ne bénéficie pas d'un classement au fair-play lui permettant de prétendre à l'accession à une division supérieure pour la saison 2026/2027,

CONSIDERANT qu'au regard des articles 14-2.1 et 14-2.2 alinéa A-c des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football et de l'article 41 du statut de l'arbitrage de la Fédération Française de Football, le club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS doit disposer d'un arbitre pour son équipe sénior D3, ayant rempli les conditions de représentativité prévues à l'article 14.1 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT que le club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS ne dispose d'aucun arbitre ayant rempli les conditions de représentativité prévues à l'article 14.1 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT que le club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS est en infraction avec l'article 14 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football, et ce pour la quatrième saison consécutive,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 47.3 du Statut de l'Arbitrage de la Fédération Française de Football, un club en troisième année d'infraction et au-delà ne peut immédiatement accéder à la division supérieure si l'une de ses équipes y a acquis sportivement le droit,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1ère instance pour dire :
- Le club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS (553777) :
  - Refuse l'accession de l'équipe Séniors D3 du club de l'U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS à la division supérieure pour la saison 2026/2027, en application du mécanisme de régulation prévu aux articles 4, 4.1 et 4.4 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football, fondé sur le classement du fair-play,
  - Rappelle, que le club est en quatrième saison d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage de la Fédération Française de Football, de sorte que les dispositions de l'article 47.3 faisaient également obstacle à toute accession à la division supérieure.
- Met les frais d'appel d'un montant de 70 € (soixante-dix euros) inhérents à la présente procédure à la charge du club de U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le mercredi 8 juillet 2026 à 16:05:33

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies :
- Commission des Compétitions
- Trésorier du District de Lyon et du Rhône
- Commission du Statut de l'Arbitrage

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

Audition du mardi 16 juin 2026

DOSSIER N° AD 27
APPEL DU CLUB O. DE VAULX EN VELIN ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 28 Mai 2026 - P.V. N° 744
DATE DU MATCH : 02/05/2026 - MATCH N° : 53446842
CATÉGORIE : U17 - D2 - POULE C
CLUBS : MUROISE F. ST BONNET DE MURE 1 (522883) / O. DE VAULX EN VELIN 1 (528353)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction de joueurs

Le Club MUROISE F. ST BONNET DE MURE est amendé de la somme de 180 € (Cent-quatre-vingts Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de :
- M. Nabil KADOURI

Le Club O. DE VAULX EN VELIN est amendé de la somme de 120 € (Cent-vingt Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de :
- M. Sofiene MOUKADDAM
- M. Kays SAYOUD

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

COMMISSION DES COUPES

Tél : 04 72 76 01 05
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 6 juillet 2026

Vice-Président : Christian SADIN
Membres CD : L. TOUATI, Bernard COURRIER, Virginie LAGRANGE, Serge GOURDAIN.
Membres : Maurice MOURROZ, Farid BEN FARAH.
Absence excusée : Noé TEDIM DA SILVA RIOS.
Contacts téléphoniques : C. SADIN : 06/88/02/46/84 - L. TOUATI : 06/07/90/40/12

INSCRIPTIONS SAISON 2026/2027

Coupes De Lyon et du Rhône : Seniors / Vétérans / U20 / U17 / U15 / Féminines Seniors / U18F / U15F

Les équipes engagées en Coupes sur la saison 2025-2026 sont automatiquement réinscrites en coupe pour la saison 2026-2027. Une pré-inscription systématique dans chacune des catégories des équipes ayant participé aux Coupes a été mise en place nécessitant uniquement de valider la case ''Accord'' pour participer à cette nouvelle saison.

Si l'équipe ainsi préinscrite ne souhaite pas repartir dans l'une des catégories de Coupe, il faudra bien cocher **la case ''refus''**.

Equipes n'ayant pas participé à la saison 2025-2026 : Une inscription sur Footclubs (créer nouvel engagement) est absolument nécessaire avant 23 août 2026 pour chacune des catégories souhaitées.

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél : 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunions du lundi 6 juillet 2026

Président : Lakhdar TOUATI
Vice-Président délégué : Alain BARBIER
Elus du Comité Directeur : Bernard COURRIER – Virginie LAGRANGE
Correspondant Football Féminin : Patrice MONTAGNON - Dervil ARGYRE – Sandra MARTINS
Membres : Maurice MOURROZ, Christophe MELINON, Gabriel FAVRE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (Télétravail), Christian SADIN.
Absents excusés : Farid BEN FARAH, Christian SADIN, Christophe MELINON (Télétravail)
Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission des Compétitions*. (*MAIL : sportive@lyon-rhone.fff.fr*)

MONTEES – DESCENTES : CHAMPIONNAT 2025/2026

Modifications suite aux informations reçues des clubs :
Séniores Fém. D1 idéal pneu : Eveil de Lyon 1 remplace Ent. Montrond Cuzieu 1.
U18 Fém. D1 à 11 : Caluire FF 1968 2 remplace FC Chazay 1.

ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente (Hors Division 1 en foot à 11 masculins).** L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.
Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District. Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District. **Les ententes de la saison 2025/2026 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.** La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.
Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs à partir du 1er juillet 2026 : menu « Organisation / vies des Clubs ».

Club support : 552780 - SC BIGARREAUX :
- *Club constituant l'entente :* **524120 - F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU**
- *Equipe et catégorie :* **U15 (- 15 ans) / Libre - Sc Bigarreaux 1 - U15 D3**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. BIGARREAUX/GIE**

Club support : 552780 - SC BIGARREAUX :
- *Club constituant l'entente :* **524120 - F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU**
- *Equipe et catégorie :* **U13 (- 13 ans) / Libre - Sc Bigarreaux 1 ET U13 (- 13 ans) / Libre - Sc Bigarreaux 2**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. BIGARREAUX/GIE**

Club support : 552780 - SC BIGARREAUX :
- *Club constituant l'entente :* **524120 - F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU**
- *Equipe et catégorie :* **U17 (- 17 ans) / Libre - Sc Bigarreaux 1 D3 ET U17 (- 17 ans) / Libre - Sc Bigarreaux 2**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. BIGARREAUX/GIE**

Club support : 553724 - HTE BREVENNE F. :
- *Club constituant l'entente :* **563791 - HAUTS LYONNAIS**
- *Equipe et catégorie :* **Senior F / Libre - Hte Brevenne F. 1 - Séniores D1 Idéal Pneu**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. HL/HBF FEM 1**

Club support : 563791 - HAUTS LYONNAIS :
- *Club constituant l'entente :* **553724 - HAUTE BREVENNE FOOTBALL**
- *Equipe et catégorie :* **U15 F (- 15 ans F) / Libre - Hauts Lyonnais 1 U15 D1 à 8**
- *Nom de l'équipe :* **ENT.HTS-LYONNAIS/HBF**

Club support : 550463 - F.C. RONTALON
- *Club constituant l'entente :* **519027 - A.S. SOUCIEU EN JARREST**
- *Equipe et catégorie :* **Senior / Libre - F.C. Rontalon 1**
- *Nom de l'équipe :* **ENT.RONTALON SOUCIEU**

Club support : 527623 - OUROUX GROSNE
- *Club constituant l'entente :* **528944 - A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS**
- *Equipe et catégorie :* **U11 (- 11 ans) / Libre - Ouroux Grosne 1**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. HAUT BEAUJOLAIS**

Club support : 528944 - A.S. SORNINS REUNIS
- *Club constituant l'entente :* **553246 - DUN SORNIN CHAUFFAILLES BRIONNAIS ET 527623 - AM.S. LA GROSNE OUROUX**
- *Equipe et catégorie :* **U15 (- 15 ans) / Libre - A.S. Sornins Reunis 1 - U15 D3**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. HAUTBEAUJOLAIS**

Club support : 528944 - A.S. SORNINS REUNIS :
- *Club constituant l'entente :* **527623 - AM.S. LA GROSNE OUROUX**
- *Equipe et catégorie :* **U13 (- 13 ans) / Libre - A.S. Sornins Réunis 1**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. HAUTBEAUJOLAIS**

Club support : 504445 - C.S. VERPILLIERE :
- *Club constituant l'entente :* **531455 - ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU**
- *Equipe et catégorie :* **U17 (- 17 ans) / Libre - La Verpillie 1 ET U17 (- 17 ans) / Libre - La Verpillie 2**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. CSV.ESFC 1 ET ENT. CSV.ESFC 2**

Club support : 504445 - C.S. VERPILLIERE :
- *Club constituant l'entente :* **531455 - ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU**
- *Equipe et catégorie :* **U15 (- 15 ans) / Libre - La Verpillie 1 ET U15 (- 15 ans) / Libre - La Verpillie 2**
- *Nom de l'équipe :* **ENT. CSV.ESFC 1 ET ENT. CSV.ESFC 2**

ENGAGEMENTS

Article 2 :
Engagements et inactivité Les engagements et les demandes d'inactivités se font directement sur Footclubs (championnats, coupes, Foot Diversifié...).
Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre).
Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la Commission des compétitions **avant le 31 mai de l'année en cours pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat.**
Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur Footclubs. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31 mai ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du District.
Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 mai, sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFOOT.
Les équipes qui sont forfait, mises en inactivité, ou mises hors championnat lors d'une saison sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Dans le cas où une équipe n'entame pas la saison suivante, mais se manifeste quelques années plus tard, il sera fait l'application de la règle suivante : **Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée à la Commission des compétitions du District.**
Cette lettre permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le Club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors

RAPPEL :
Nous vous informons que les engagements sont ouverts sur Footclubs, **à compter du jeudi 25/06/25.**
Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font uniquement sur Footclubs. Nous invitons les Clubs à faire le nécessaire rapidement : la date limite des engagements pour les séniors Masculins et Féminins à 11, U20, U18 Fém. à 11, U17, U15 (hors dernières divisions), Futsal D1/D2 est fixée **au dimanche 5 juillet 2026.**

Vous devrez également saisir « vos désidératas » (aucune demande par mail ne sera acceptée) :
*Les stades (lieu des rencontres) Les alternances et concordances (tiendront compte des grilles des journées et dates du calendrier).
*Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal).
*Aucune autre demande que celle saisie sur Footclubs ne sera acceptée.
*Au moment des engagements, merci de vérifier sur Footclubs les coordonnées des membres du Club. Pour rappel, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en « non diffusable ». Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

COMMISSION FUTSAL

Tél : 04 72 76 01 05
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 6 juillet 2026

Président : Lakhdar TOUATI
Vice-Président Délégué : Lucas FERNOUX
Elus du Comité Directeur : Bernard COURRIER – Lakhdar TOUATI
Correspondant Futsal Séniors : Lucas FERNOUX – Antonio PEREIRA
Correspondant Futsal Jeunes : Antonio PEREIRA – Dimitri BOTHIER
Correspondant Futsal Féminin : Camille AGHEY
Membres : Antonio PEREIRA, Thierry BOLZE, Elabo ELLOH, Dimitri BOTHIER et Camille AGHEY.
Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12 et Lucas FERNOUX : 07/61/09/46/75

PLENIERE FUTSAL 2026

La plénière futsal aura lieu le samedi 29 août 2026 à 9h30 au District de Lyon et du Rhône.

FUTSAL SENIORS D1 ET D2

Les calendriers des championnats futsal D1 et D2 seront publiés au plus tard lundi 13 juillet 2026.

FUTSAL SENIORS D3

La date limite d'engagement est fixée au 23 août 2026, pour un début de championnat programmé le week-end du 13 septembre 2026.

FUTSAL FEMININ

La date limite d'engagement est fixée au 30 août 2026, pour un début de championnat programmé le week-end du 4 octobre 2026.

FUTSAL JEUNES

Correctif : la réunion dédiée au futsal jeunes se tiendra le jeudi 10 septembre à 19h au District de Lyon et du Rhône (présence obligatoire).

COMMISSION FOOT ENSEMBLE

Tél : 04 72 76 01 09
Foot-adapte@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mercredi 8 Juillet 2026

Président : Evelyne MONTEIL Tel. 06 30 34 70 70
Vice-présidente : Salima SAKET Tel. 06 28 31 44 59
Membres : Dervil ARGYRE - Sonia et Mahmoud MARZOUKI –– Chantal WEILDUP – Alain MONTEIL – Dr Christian BERGER-VACHON – Roland BROUAT - Nawelle OUARGLI
CD : Arsène MEYER -– Bernard COURRIER – Lionel TOUZET - Hocine KEROUANI
CTD : Elloh ELABO – Jérôme HERNANDEZ
CDSA 69 : Chloé GARCIA

VOS INFOS

Pour la reprise nous devrions avoir 3 nouveaux clubs : La Trinité, CS Vienne, et Lyon Sud avec 1 équipe

A VOS AGENDAS

Ci-dessous les dates programmées A vous de vous positionner

Les Centres le jeudi

1er octobre journée accueil à Ecully
18 mars en salle à l'OL Five
13 mai journée finale lieu ?

Les clubs le samedi

26 septembre à FC2S
18 octobre
14 novembre St Genis Laval (Lyon sud)
5 ou 12 décembre en salle à Villefranche ou St Fons
30 janvier en salle à Ste Foy les Lyons
13 février à Saône Mt d'Or
06 mars Trinité (attente confirmation)
10 avril à Ecully
29 mai journée finale

FORMATION : Cette journée sera programmée le samedi 16 janvier 2027

CA C'EST PASSE

Plénière : compte rendu

PLENIERE DU 18 JUIN 2026

Avec la présence de Arsène Meyer, Bernard Courrier, Chloé Garcia CDSA, Elloh Elabo, les membres de la commission foot ensemble : Salima, Nawelle, Alain, Lionel, Christian, Evelyne, Hocine et 16 clubs représentés et 1 club excusé Bron Terrail-lon, cette soirée a été constructive

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour votre présence afin de préparer correctement la prochaine saison et surtout finir celle-ci

Après la prise de parole d'Arsène qui nous confirme sa confiance et son soutient, ainsi que de Bernard nous rentrons dans le vif du sujet :

La saison à vue la création du chalenge Saccinto avec + ou – de réussite, la poule A à commencer avec 6 équipes et à terminer à 5, ce qui nous a fait réfléchir sur la suite à donner

En ce qui concerne les journées en direction des centres spécialisés 3 journées réussit

- Le 25 septembre à Caluire avec 40 participants et une vingtaine de bénévoles dont plusieurs du club recevant que je remercie pour leur accueil et leur implication dans l'organisation
- Le 05 mars en salle à l'OL Five très belle réussite avec 80 participants bonne ambiance et bonne réception des responsables
- Le 28 mai à l'Arbresle, le soleil nous à obliger à revoir notre copie, par prudence plusieurs établissements ont annulés, du coup 40 participants juste sur la matinée

Pour la prochaine saison 3 dates retenues

- 1er octobre à Ecully
- 18 mars à OL Five en salle
- 13 mai journée finale

Tout au long de la saison nous répondons aux sollicitations pour participer à des colloques ou forums auxquelles nous essayons de répondre présent pour présenter nos projets avec le foot adapté : la métropole, hôpital mère -enfant, les clubs avec des interventions au niveau des enfants etc…

Pour les plateaux du samedi je laisse la parole à Salima, que je remercie pour le travail fournit afin d'organiser chaque plateau, faire et refaire les poules pas facile …

Nous remercions notre partenaire Sébastien Saccinto qui s'est engagé pour le foot adapté et qui a lancé le coup d'envoi de cette saison du Challenge SACCINTO.

Nous souhaitons remercier les clubs pour avoir accueillis les 9 plateaux de la saison dont 1 plateau en salle : SCOL/FC2S/ECULLY/GENAS-CHANDIEU/FC ST FOY/FC LYON/OLYMPIQUE LYON SUD/ST FONS/CHAZAY

En moyenne 12 équipes y ont participé, réparties par niveau :

Niveau 1 : 5 équipes

- ASEF 1
- SCOL 1 (1ere phase)
- SCOL 2
- FC2S
- FC ST FONS
- FC LYON

Niveau 2 :

- FCVB
- SMO FC
- FC ST Foy les Lyon
- SCBT
- SCOL 3
- SCOL 4
- ACH (1 seul plateau)

Tous les plateaux ont été honorés, parfois écourtés en raison des conditions climatiques.

L'équipe 1 du SCOL ne s'est pas ré engagés lors de la 2e phase.

Afin d'assurer les matchs dans de meilleurs conditions sportives, la commission foot ensemble a pris la décision de mettre à disposition des arbitres officiels pour la 2e phase de la saison.

La saison des plateaux c'est fini de belle façon malgré la canicule lors d'une belle journée festive organisée avec le club de Chazay.

Un grand merci à tous les bénévoles de cette journée club, district, éducateurs et joueurs pour cette réussite, et merci à notre principal sponsor Sébastien Saccinto qui nous renouvelle sa confiance cette prochaine saison

Merci aussi à Franck de l'entreprise Ekinsport pour sa dotation en maillot
Tout au long de la saison, nous avons tenus à faire quelques ajustements et améliorer quelques points :
- Imposer l'adhésion à une licence 3F (obligatoire pour participer au plateau du DR dès septembre)
- Convention de partenariat avec le CDSA
- L'élaboration d'un règlement sportif
- Veiller à la bonne organisation logistique des clubs recevant : organisation des vestiaires, mise à disposition des chasubles, ballons et arbitres bénévoles. Nous proposons de faire un cahier des charges.
- Remise d'une feuille d'effectif par équipe et par plateau
- Dotation de 4 chasubles arbitres à chaque club et brassards capitaines SACCINTO
- Fixer une date limite pour l'engagement des équipes. La planification des plateaux impactée par des désistements parfois trop tardives.
- Limiter l'âge des arbitres bénévoles à minimum 15 ans.
- Veiller à l'équipement des joueurs notamment le port des protèges tibia.
- L'Arbitrage : trop exigeant sur le hors-jeu en poule B. Nécessité de faire un débriefing avant pour être moins stricte et avoir un peu plus de pédagogie et d'indulgence sur certaines règles.
- Positionnement des bancs sur le terrain : les coachs et les remplaçants devront se placés de chaque côté des cages à 11 (banc de touche).

Projet de la prochaine saison :
Reconduction par Notre partenaire Saccinto
Suite à la réunion plénière, l'esprit d'un championnat ne convient pas à chaque équipe et nous ne sommes aujourd'hui pas assez d'équipes pour prétendre à faire de la compétition. Nous vous proposons de repartir vers un chalenge Saccinto en reprenant la formule de la saison précédente avec 2 poules de niveau qui déterminera une montée et une descente suite au classement de chaque poule le 1er de la poule B monte en poule A et le dernier de la poule A descend en poule B
Afin que les joueurs ne se décourage pas il sera possible aussi de modifier les poules au fur et à mesure des demandes
Les poules seront faites en fonction du nombre d'équipes engagées à chaque plateau
Nous vous demandons d'ores et déjà de vous positionner sur les dates suivantes :
- 26 septembre se fera à FC 2 S
- 18 octobre
- 14 novembre se fera à St Genis Laval Lyon Sud
- 5 ou 12 déc. en salle à St Fons ou Villefranche en attente de réponse
- 30 janvier en salle à St Foy
- 13 février à Saône Mt d'or
- 06 mars Trinité (attente confirmation)
- 10 avril se fera à Ecully
- 29 mai journée finale
- 16 février formation éducateur spécial foot adapté vous pouvez vous inscrire auprès du district

Remerciements
Nous tenons à remercier l'ensemble des responsables et éducateurs pour votre participation et votre engagement dans l'encadrement de vos équipes ainsi qu'à tous les clubs qui se sont engagés et se sont organisés pour l'accueil des plateaux et qui ont rendu possible ces belles rencontres. A l'ensemble des bénévoles du district présents lors des plateaux pour assurer le bon déroulement des matchs. Aux arbitres présents lors des plateaux et de la journée finale
Et au CDSA Chloé pour son implication et sa collaboration aux évènements
A Elloh Elabo pour son travail en faveur du foot adapté
Ainsi qu'à tous les membres de la commission pour leur implication sur toutes les manifestations
Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances et revenez en forme il y a encore du travail
Evelyne Monteil et Salima Saket

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

GROUPEMENT BEAUJOLAIS : Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30, 535 avenue St Exupéry à Villefranche sur Saône
Président : Didier COMBIER : 06 33 65 15 22
Vice-Président : Christian PERROT : 06 73 97 85 99

Rappel adresse postale du Groupement :
Office des Sports de Villefranche - Groupement Beaujolais de Football (boite 25) - 535, avenue St Exupéry - 69400 Villefranche sur Saône - beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

NOS PEINES

Le groupement Beaujolais vous fait part avec une grande tristesse le décès de Guy PISTOLce lundi 06 / 07 dans sa 86 - ème année. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et nous leur souhaitons beaucoup de courage pour traverser cette épreuve difficile. Les funérailles auront lieu le lundi 13 juillet à 10 h à l'église de ARNAS.

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09
valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Membres : E. MONTEIL - A. MONTEIL — M. FOREST - O. MONTEIL –E. CHAMOT- P. PETRICCA - S. ST DIDIER

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON
Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

Président de groupement : ***Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr***
Vice-président Délégué : Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

PRESIDENT

Les permanences sont suspendues jusqu'au mardi 1er septembre. Nous restons disponibles par mail
Tous les membres du groupement vous souhaitent de bonnes vacances
Les inscriptions sont ouvertes

ASSEMBLEE GENERALE
PRESENCE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CLUBS DU GROUPEMENT MEME CEUX N'AYANT PAS DE FOOT ANIMATION
L'ASSEMBLEE GENERALE AURA LIEU LE VENDREDI 04 SEPTEMBRE A 19 H 00 A DIEMOZ
SALLE DES GENERATIONS - RUE DU STADE (à côté du stade)

COMMISSION COUPES A 11

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Pensez à vous inscrire même si vous participés à la coupe de Lyon et du Rhône, vous n'êtes pas automatiquement reversé.

COMMISSION U13 – COUPE VALLEE DU RHONE

Patrick Pétricca : 06 47 88 34 91

La commission vous souhaite de bonnes vacances.
N'oubliez pas de vous inscrire pour la coupe VDR.

Pour la coupe festival toutes les équipes 1 sont automatiquement inscrites mais il faut s'inscrire pour la coupe VDR en cas d'élimination de la coupe festival pour être reversé

COMMISSION U12/U13

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Pour pouvoir programmer les poules de la prochaine saison, nous souhaiterions connaitre le niveau de vos équipes.
La commission vous souhaite de bonnes vacances

Courrier reçu :
Pont de Chéruy : bien noté mais faite vos inscriptions sur foot club
Diémoz : noté
Val D'AMBY : noté

COMMISSION U10/U11

Michel Forest : 06 14 69 52 81

La saison est terminée, bonnes vacances à tous et rendez-vous en septembre pour la reprise.

COMMISSION U8/U9

Sylvain Saint-Didier : 06 28 18 72 93

La commission vous souhaite de bonnes vacances

COMMISSION U6/U7

Éric CHAMOT : 06.58.55.24.57

Nous remercions le club de l'USEL pour son accueil lors de la journée nationale des débutants

La journée d'accueil des U6-U7 se déroulera le 26 sept, Nous retenons la proposition de Diémoz

La commission vous souhaite de bonnes vacances

AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club : 500340 S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ

Dossier : 23968233 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	141	Vallée du Rhône Forfait U9				
Décision :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 504252 GRPE S. DE CHASSE S/RHONE

Dossier : 23968242 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7				
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968243 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 504408 A.S. RHODANIENNE

Dossier : 23968247 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7				
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 504723 F.C. VAULX EN VELIN

Dossier : 23967991 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai				
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967992 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Dossier : 23967993 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Dossier : 23967994 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai				
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968224 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Dossier : 23968225 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 505605 F.C. LYON FOOTBALL

Dossier : 23967975 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai				
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967977 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai				
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967978 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	181	Saône Métropole Forfait U7				
Décision :	181	Saône Métropole Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968238 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	141	Vallée du Rhône Forfait U9				
Décision :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 515453 A.S. ECULLY F.

Dossier : 23967995 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai				
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967996 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 516822 CERCLE SPORTIF DE L'OZON

Dossier : 23968246 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7				
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 517095 F.C. DE CORBAS

Dossier : 23968250 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Dossier : 23968251 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	141	Vallée du Rhône Forfait U9				
Décision :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 517431 U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD

Dossier : 23968221 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 517825 O. DE RILLIEUX

Dossier : 23967989 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai				
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967990 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Dossier : 23968229 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 520066 LYON - LA DUCHERE

Dossier : 23967986 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967987 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 523565 EVEIL DE LYON

Dossier : 23967969 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967971 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967972 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967973 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968226 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 525335 AM.S. TOUSSIEU

Dossier : 23968241 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 528353 O. DE VAULX EN VELIN

Dossier : 23967979 du 29/06/2026

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	181	Saône Métropole Forfait U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	181	Saône Métropole Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968228 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 532336 A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE

Dossier : 23967964 du 29/06/2026

Personne : DIS - DISCIPLINE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	144	GLM Forfait U7				
Décision :	144	GLM Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 533363 ENT.S. ST PRIEST

Dossier : 23968248 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 541589 MENIVAL F.C.

Dossier : 23967981 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	181	Saône Métropole Forfait U7				
Décision :	181	Saône Métropole Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23967985 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	181	Saône Métropole Forfait U7				
Décision :	181	Saône Métropole Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968218 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Dossier : 23968219 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Dossier : 23968220 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue				
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 548812 F.C. LA SEVENNE

Dossier : 23968244 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7				
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968245 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	80	Vallée du Rhône Feuille match Hors délai				
Décision :	80	Vallée du Rhône Feuille match hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Club : 553777 U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS

Dossier : 23968239 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	11	Vallée du Rhône Forfait U11				
Décision :	34	Vallée du Rhône Forfait U11	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968240 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue				
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 560508 GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE

Dossier : 23967988 du 29/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	64	Saône Métropole Feuille Hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	64	Saône Métropole Feuille hors délai	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968223 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 580984 SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013

Dossier : 23968249 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€

Club : 581465 CLUB SPORTIF VIENNE FOOTBALL 1955

Dossier : 23968252 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	15/06/2026	15/06/2026		50,00€

Club : 582234 ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX

Dossier : 23968234 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968235 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	141	Vallée du Rhône Forfait U9	29/06/2026	29/06/2026		20,00€

Dossier : 23968236 du 30/06/2026

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	29/06/2026	29/06/2026		50,00€